



CRPM CPMR

CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin - 35700 RENNES (F)
Tél.: + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax: + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 18 décembre 2008

Réf : CRPMCOM080054

SENTIMENT PARTAGÉ SUR LE PAQUET ENERGIE/CLIMAT

Pour la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, le paquet « énergie/climat » est une étape qui va dans la bonne direction, même si elle est consciente de ses imperfections, et regrette que beaucoup de ses instruments clés aient été considérablement affaiblis.

Une source particulière de satisfaction pour les régions périphériques maritimes se trouve dans la Directive sur les énergies renouvelables, qui, grâce au Parlement européen, affirme de façon beaucoup plus énergique – que dans ses propositions initiales – le rôle des autorités régionales.

« Étant donné que ces autorités jouent un rôle clé dans l'aménagement du territoire, le développement économique, le secteur du logement, le transport ou l'éducation, on ne sait pas comment la Directive pourrait avoir du succès sans leur soutien et leur engagement actifs », dit **Xavier Gizard**, Secrétaire général de la CRPM.

La CRPM espère qu'en fixant des objectifs contraignants en terme de part d'énergies renouvelables, la Directive a instauré un cadre qui donnera confiance aux investisseurs afin qu'ils exploitent le vaste potentiel des zones côtières et des îles, et contribuent ainsi à leur développement économique. Dans cette perspective, un certain nombre de mesures devraient jouer un rôle clé – ainsi, la simplification des procédures administratives, l'interdiction des pratiques discriminatoires en matière de tarifs pour la transmission de l'électricité renouvelable provenant des îles et des zones périphériques, ou encore la décision d'accélérer les « projets en matière d'énergies renouvelables d'intérêt européen » dans le cadre du programme relatif au réseau transeuropéen d'énergie (RTE-E). Il en va de même pour la disposition visant à assurer la cohérence entre les législations environnementales et le développement des énergies renouvelables, puisque cette question (le conflit bien connu « oiseaux contre éoliennes ») a sérieusement entravé le développement des énergies renouvelables dans certaines des régions membres de l'organisation.

C'est pourquoi, la CRPM considère que, sur certains points, la législation a réussi avec succès à traiter simultanément de deux questions d'intérêt majeur pour les régions maritimes : la lutte contre le changement climatique et le renforcement de la cohésion territoriale de l'Europe.

Toutefois, la CRPM regrette vivement que des mesures décisives n'aient pas été adoptées pour doter le paquet des moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de ses objectifs.

« Si l'Europe veut sérieusement réduire les émissions de gaz à effet de serre, mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, éviter la déforestation, ou développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, on peut s'interroger pourquoi la totalité des revenus des enchères n'a pas été allouée à ces fins, comme l'a proposé le Parlement européen, mais seulement la moitié et uniquement sur une base de bonne volonté », remarque **Jean-Didier Hache**, Co-ordinateur du Groupe de travail « Energie » de la CRPM, soulignant que le coût de ces mesures sera énorme, et qu'une bonne part d'entre elles risque de devoir être pris en charge par les autorités locales et régionales.

La CRPM se préoccupe aussi de la façon dont les industries lourdes situées dans les zones les plus riches de l'Europe ont obtenu rapidement des dérogations au système européen d'échange d'émissions (ETS), alors qu'elles sont les principaux pollueurs, quand parallèlement peu d'attention a été accordée à l'impact de ce mécanisme sur le transport aérien dans les régions périphériques, où il revêt une importance capitale.



CRPM CPMR

CONFÉRENCE DES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin - 35700 RENNES (F)
Tél.: + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax: + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

« Le Paquet « énergie/climat » pourrait être un outil extrêmement efficace pour promouvoir la cohésion territoriale de l'Europe » a ajouté **Jean-Didier Hache**, « mais paradoxalement certaines de ces politiques, si elles ne sont pas contrôlées, peuvent à terme aggraver la situation. » La CRPM entend suivre de près la mise en œuvre du paquet « énergie/climat » et en particulier l'impact que celui-ci aura dans les zones périphériques maritimes de l'Europe.

Pour plus d'information, merci de contacter Enrico MAYRHOFER, Directeur en charge de la communication :
Tél.: + 32 2 286 86 60 - Fax: + 32 2 280 27 65 - Gsm: + 32 486 56 19 67 - E-mail : enrico.mayrhofer@crpm.org
Web: www.crpm.org - www.cpmr.org